

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 février 2021

Date d'affichage 19 février 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 (+ 7 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210224-DEL_21_02_24_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Affichage : 25/02/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINGT QUATRE FEVRIER à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, Mme Françoise PELLODI, Mme Olivia JAMAIN, M. Gaëtan THOMAS, M. Christophe BISI, M. Thierry BODIN, Mme Audrey MAMONTEI, M. Emmanuel VIGNERON.

Excusés : M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Marie-Hélène TROUILLOT), M. Dominique MORANCE (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), M. Eric PAPILLON (Pouvoir donné à Emmanuel VIGNERON), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Sophie DOLLON.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Emmanuel VIGNERON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

CREATION D'UNE REGIE DE TRANSPORTS POUR L'ACTIVITE DU PETIT TRAIN TOURISTIQUE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 12 du décret n°85-891 du 16 août 1985,

Vu le rapport du Maire.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que les collectivités territoriales peuvent organiser des transports publics réguliers de personnes sur leur territoire.

Considérant que l'exécution de ce service, lorsqu'elle est assurée directement par une personne publique, donne lieu à la constitution d'une régie,

La régie de transport ainsi constituée doit ensuite, selon le titre 1^{er} du décret du 16 août 1985, être inscrite au registre des transporteurs publics routiers de personnes tenu par le préfet de Région. Cette inscription est matérialisée par la délivrance d'une licence de transport intérieur pour une durée de 5 ans renouvelable.

Ainsi dans le cadre de la saison touristique et tout particulièrement pour l'activité du train touristique de La Ferté-Bernard, il est nécessaire de procéder à l'inscription de la commune à ce registre national des transports afin de renouveler la licence d'exploitation.

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'une régie des transports,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'inscription de la commune au registre national des transports publics routiers de personnes.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire
Didier REVEAU